RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

G.B. AUDIT CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 483 300 €
Siège social : 20, Rue de la Cabeyre B.P. 41 33240 ST ANDRE DE CUBZAC
452 778 467 RCS LIBOURNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

(...)

PREMIERE RÉSOLUTION

(...)

DEUXIEME RÉSOLUTION

(...)

TROISIEME RÉSOLUTION

(...)

QUATRIEME RÉSOLUTION

(Décision relative au remplacement d'un Directeur Général démissionnaire)

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Nicolas DIOT de son mandat de Directeur Général de la Société à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DJ

M EB

CINQUIEME RÉSOLUTION

(Nomination d'un nouveau Président)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Président de Monsieur David SAFFRAY vient à expiration ce jour et celui-ci n'en sollicitant pas le renouvellement, nomme en qualité de nouveau Président, pour une période de 2 ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2026 :

Monsieur Nicolas DIOT

demeurant au [redacted]

Monsieur Nicolas DIOT exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Nicolas DIOT ainsi nommé déclare qu'il accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

SIXIEME RÉSOLUTION

(Nomination d'un nouveau Directeur Général)

L'Assemblée Générale nomme à compter de ce jour en qualité de nouveau Directeur Général, sans limitation de durée sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Monsieur David SAFFRAY

demeurant au [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur David SAFFRAY disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur David SAFFRAY ainsi nommé déclare qu'il accepte les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DB

EB

SEPTIEME RÉSOLUTION

(Nomination d'une nouvelle Directrice Générale)

L'Assemblée Générale nomme à compter de ce jour en qualité de nouvelle Directrice Générale, sans limitation de durée sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Madame Emmanuelle, Marie, Aude CHANE-WON-IN épouse BRETHENOUX

demeurant au [redacted]

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Emmanuelle BRETHENOUX disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Madame Emmanuelle BRETHENOUX ainsi nommée accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

HUITIEME RÉSOLUTION

(Nomination d'une nouvelle Directrice Générale)

L'Assemblée Générale nomme à compter de ce jour en qualité de nouvelle Directrice Générale, sans limitation de durée sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

La Société JEEM AUDIT & CONSEILS
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
ayant son siège social situé au 20 Rue de la Cabeyre
33240 ST ANDRE DE CUBZAC
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 943 745 166
RCS LIBOURNE
représentée par Madame Emmanuelle BRETHENOUX en sa qualité de Gérante

Conformément aux dispositions des statuts, la Société JEEM AUDIT & CONSEILS disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président et aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Madame Emmanuelle BRETHENOUX, au nom de la Société JEEM AUDIT & CONSEILS qu'elle représente, accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, pour elle-même et pour sa Société, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

EB

NEUVIEME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance, un associé présent au moins et les Dirigeants nouvellement nommés.

Le Président de séance
Monsieur [redacted]

[redacted]

Associé présent
Monsieur Nicolas DIOT

[redacted]

Président
Monsieur Nicolas DIOT

[redacted]

[redacted]

Directrice Générale
Madame Emmanuelle BRETHENOUX

Directeur Général
Monsieur [redacted]

[redacted]

Directrice Générale
Société JEEM AUDIT & CONSEILS